**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**DE VILLETTE-SUR-AIN 01320**

**Compte-rendu de la séance du lundi 7 décembre 2016 à 20h00**

**Présents :** *Mesdames Sandra ANTONETTI, Christine DUFOUR, Marie-Laure PERCIOT, Edith CHENE, Sandrine RIGOLLET, Brigitte PULCINI.*

*Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Jacques AMBRE, Daniel COLL, Gilbert TODESCHINI, Philippe PETIT,*

**Secrétaire de séance :** Brigitte Pulcini

**Date de la convocation** : le 1er décembre 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2016 est adopté à l’unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

* Droit de préemption urbain
* Emprunt
* PLU : avenant n° 3 pour Verdi
* Décision budgétaire modificative
* Approbation d’un ADAP
* Devis menuiseries extérieures foyer rural
* Voirie de Lotissement le Rivage de l’Ain
* Indemnité 2016 du trésorier
* Assurance personnel communal
* Fonds de solidarité logement
* Convention SPA 2017
* Transports : suppression de la ligne 129 : Meximieux/Poncin
* Questions diverses

**1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente parcelle AD 132 m² de 245 m² au prix de 245,00 €. Vendeur Consorts Charvet, acquéreur Schouwey Franck

Vente maison sur terrain : AD 171 – 177 – 223 – 269 – 270, surface 4506 m² au prix de 260 000 €. Vendeur Domocial, acquéreur Mr Orszulaf.

Le conseil municipal, à l’unanimité, ne préempte pas.

**2 – EMPRUNT.**

Monsieur le maire expose que pour le financement du hangar communal, nous devons faire appel à un emprunt de 150 000 euros.

Il a consulté 3 établissements bancaires, la Banque Populaire, la Caisse d’Epargne et la Banque Postale, cette dernière n’ayant pas fait de proposition.

La Banque populaire La Caisse d’Epargne

Montant : 150 000 € Montant : 150 000 €

Durée : 15 ans Durée : 15 ans

Taux fixe : 0,90 % Taux fixe : 1,53 %

Echéance : annuelle : 10 735,05 € Echéance : trimestrielle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, retient la proposition de la Banque Populaire aux conditions indiquées ci-dessus.

**3 – PLU : avenant n° 3 pour le cabinet Verdi**

Nous avons déposé une demande de dérogation auprès de la CDPNAF qui présentera notre dossier en commission à laquelle la commune est invitée à être présente afin de défendre notre projet.

Ce dossier étant assez complexe, nous avons demandé au Cabinet Verdi de nous établir un devis afin qu’il nous accompagne dans la présentation de notre dossier lors de cette commission.

Le devis comprend :

- la préparation du passage en commission CDPENAF

- la présentation du dossier en commission CDPENAF

et s’élève à 650 € H.T.

Le devis est accepté à l’unanimité

Mr le maire précise que l’enquête publique se déroulera du 11 janvier au 11 février 2017. Le commissaire enquêteur, Mr Daniel Robin, a été nommé par le tribunal administratif qui demande un mandatement d’avance de 800 €.

**4 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Afin de pouvoir payer les dernières factures de l’année, il est nécessaire d’ajuster certains comptes en modifiant le budget, Mr le maire propose les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES RECETTES

c/ 60612 + 700,00 c/ 70323 + 1 878,00

c/60621 + 400,00 c/7484 + 1 404,00

c/6064 + 170,00 **Total + 3 282,00**

c/6068 + 3 100,00

c/60628 + 270,00

c/60632 + 200,00

c/6122 + 390,00

c/6156 + 700,00

c/6184 + 240,00

c/6226 + 376,00

c/6411 + 398,00

c/6413 + 2 200,00

c/6454 + 1 084,00

c/6454 + 745,00

c/6554 + 1 043,00

c/6554 + 338,00

c/023 - 9 072,00

**Total + 3 282,00**

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES RECETTES

c/202 + 3 000,00 c/023 - 9 072,00

c/2315 - 3 000,00 c/1641 + 11 572,00

c/2031 + 2 500,00 **Total + 2 500,00**

**Total + 2 500,00**

Adopté à l’unanimité

**5 – VOIRIE DU LOTISSEMENT LE RIVAGE DE L’AIN**

Classement de la voirie du Lotissement « Le Rivage de l’Ain » dans la voirie communale et mise à jour du tableau de classement des voies communales

Mr le Maire rappelle que le 20 juillet 2011, il a été pris une délibération de principe sur la rétrocession et le classement des parties communes du lotissement le Rivage de l’Ain.

Le géomètre a établi les documents nécessaires et les a transférées au notaire (acte notarié du 18 novembre 2013 reçu dernièrement).

Ces parties communes comprennent les espaces verts, les trottoirs et la voie goudronnée d’une surface  d’environ 4292 m² et d’une longueur de  340 m.

Il faut délibérer sur le classement définitif de cette voirie dans la voirie communale et à mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

Il rappelle également que la refonte du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisé en 2001 et approuvé par délibération en date du 28/06/2001.

Cette mise à jour avait permis d’identifier la longueur des voies communales à :

* caractère de chemin : 27 163 m
* caractère de rue : 983 m

La surface des voies communales à :

* caractère de place publique : 2 480 m²

Le classement de la voirie du Lotissement « Le Rivage de l’Ain » dans la voirie communale est approuvé à l’unanimité

A l’unanimité il est décidé que cette voie portera le nom de « RUE DU RIVAGE DE L’AIN »

6) APPROBATION D’UN ADAP

**Demande d’approbation d’un Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad’ap)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier

2015.

L’ordonnance du 26 septembre 2014 offres aux gestionnaires d’établissements recevant du public (ERP) non conformes à cette date la disponibilité de déposer des Agendas d’Accessibilité Programmée (Ad’ap) avant le 27 septembre 2015.

Par courrier du 8 juillet 2016, monsieur le Préfet nous met en demeure de présenter cet agenda

dans le délai de 1 mois à réception du courrier.

Par délibération du 24/10/2016, le conseil municipal a désigné Mr Pleynet et validé son devis pour la réalisation de cet agenda d’accessibilité programmée

Par échanges mail avec Monsieur Cyril Goutte , responsable de l’unité politique de l’accessibilité à la DDT de l’Ain, celui-ci nous a donné une date limite : le 15 décembre 2016 pour déposer notre dossier.

Monsieur Pleynet a identifié les travaux nécessaires à la mise en conformité et établi les diagnostics d’accessibilité et réalisé les Ad’ap pour les six bâtiments recevant du public présents dans le patrimoine communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider les agendas d’Accessibilité Programmée tels qu’ils ont été présentés, d’autoriser les travaux mentionnés pour la mise en conformité des ERP, et de l’autoriser à déposer les dossiers de subventions correspondants.

Le montant des travaux à réaliser est estimé à 123 400 € H.T.

L’agenda prévoit sa répartition sur trois années de 2017 à 2019.

Adopté à l’unanimité.

**7) Menuiseries extérieures du foyer rural**

Dans le cadre de la rénovation du foyer rural, trois entreprises ont été consultées pour la fourniture et la pose des menuiseries extérieures :

- Art et Fenêtres : 54 088,14 € H.T.

- Arteba : 54 000 € H.T.

- Confort Habitat : 62587,15 € H.T.

Seule l’entreprise Arteba s’est déplacée plusieurs fois et a suivi le dossier. Livraison et pose en avril 2017.

A l’unanimité, le devis ARTEBA est retenue.

**8) INDEMNITE 2016 POUR LE TRESORIER**

L’état liquidatif présenté par Mme Fabrègue, comptable payeur de la commune fait apparaître une indemnité globale brute de 398 ,59 €.

Voté avec 12 voix pour et 1 contre.

**9) CONTRAT ASSURANCE COLLECTIVE**

A l’unanimité, le conseil adhère, à compter du 1er janvier 2017, au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec la société Gras Savoye et la compagnie d’assurance la CNP

avec pour les agents CNRACL une franchise de 30 jours ferme en maladie ordinaire et un taux de 6,05 %.

**10) FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé le 14 novembre 2016 par Damien Abad, président du Conseil Départemental qui sollicite la commune pour le financement du Fonds de Solidarité Logement avec une contribution de 0,30 € par habitant.

A l’unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas verser de contribution.

11) CONVENTION SPA POUR 2017

Avec 10 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, la convention de fourrière complète avec la SPA de Lyon et du Sud Est pour la capture, enlèvement et garde d’animaux est renouvelée pour 2017. La redevance est de 0,35 € par an et par habitant.

**12) TRANSPORT : SUPPRESSION DE LA LIGNE 129**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par Mr et Mme Christian RIBOTTI de Villieu-Loye-Mollon et de Michèle VERGNIEUX de Pont d’Ain parents d’adultes handicapés qui utilisent quotidiennement pour se rendre à leur travail, la ligne 129 qui dessert les communes entre Meximieux et Poncin.

Cette ligne qui existe depuis plusieurs années a été supprimée pendant la période de vacances scolaires. Non seulement les enfants de ces familles se retrouvent sans moyens de transport, mais également toute une population de demandeurs d’emplois, salariés, retraités, personnes sans permis résidant dans ce bassin de vie.

Les communes de Villieu-Loye-Mollon, Châtillon-la-Palud, Villette-sur-Ain, Priay, Varambon, Neuville-sur-Ain, Poncin ne sont desservies par aucun autre moyen de transport collectif que ce bus.

A l’unanimité, une motion est prise pour le rétablissement de cette ligne de car pendant les vacances scolaires.

**QUESTIONS DIVERSES**

Mr Meijas, souhaite acheter une petite partie du terrain de Mr Escobar, et demande si le conseil aurait l’intention de préempter. La commune ne préempterait pas.

Philippe Petit informe que les travaux de la borne incendie au mas Pugues ont commencé.

Il est fait lecture du courrier du Mr Comtet qui s’est vu vandaliser les façades sa maison avec de l’huile de vidange.

***La séance est levée à 21h30***

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert